

LE JOURNAL DU TRI

TRILOGIC



N° 1 - Mai 2007

Maison du Tri

N° Indigo 0 825 877 055

0,15 € TTC/min

Mais où est donc passée la Maison du Tri ?



Pas d'inquiétude à avoir, depuis janvier 2007, il y a eu un simple changement d'adresse, la Maison de Tri a intégré le nouveau bâtiment de la Communauté de Communes au 10 rue Lapique à Bar-le-Duc. L'hôtel communautaire a permis de regrouper l'ensemble de ses services dont la Maison de Tri sur un même site dans un souci de cohérence. Le service propreté se situe au rez-de-chaussée du bâtiment communautaire et continue d'offrir les mêmes services. L'avantage de cette mutualisation permet aux habitants d'accéder facilement à l'ensemble des services de la Codecom.

Pour tout renseignement, vous pouvez soit rencontrer l'équipe du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 ou la contacter par téléphone au 0825 877 055.

SOMMAIRE

- Mais où est donc passée la Maison du Tri ? 1
- Ramassage des encombrants et des DEEE 1
- Les composteurs 2
- Les métaux dans le sac jaune 2
- BILAN 2006 2 - 3
- Un nouveau service à la codecom : le ramassage des DEEE 4

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS et des DEEE

Les dates des objets encombrants auront lieu aux dates suivantes :

Lundi 4 juin :	FAINS VEEL, LONGEVILLE-EN-BARROIS, SAVONNIERES-DEVANT-BAR.
Mardi 5 juin :	BAR-LE-DUC Rive gauche (Ornain côté centre ville/ville haute).
Mercredi 06 juin :	BAR-LE-DUC Rive droite (Ornain côté Marbot/Côte Sainte Catherine).
Jeudi 7 juin :	VAVINCOURT, RUMONT, NAIVES-ROSIERES, RESSON.
Lundi 11 juin :	BEUREY-SUR-SAULX, ROBERT-ESPAGNE, TREMONT-SUR-SAULX, COMBLES-EN-BARROIS.
Mardi 12 juin :	VAL D'ORNAIN, CHARDOGNE, BEHONNE.

Cette année, en raison de la loi sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), et afin de s'orienter dans une logique de développement durable, la collecte des encombrants s'améliore : ce ne sera pas un mais trois camions qui vont collecter en même temps les objets encombrants d'une part, les objets récupérables d'autre part et enfin les DEEE.

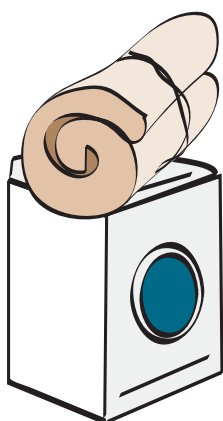
Les objets récupérables seront pris par l'association AMIE qui emploie du personnel en réinsertion et seront revendus aux personnes en difficulté.

Les DEEE concernent les appareils qui fonctionnent avec de l'électricité (frigos, fours, ordinateurs, jouets électriques, ...), ils seront recyclés pour certains d'entre eux ou dépollués et éliminés dans de bonnes conditions environnementales.



Attention :

Les objets encombrants sont à sortir la veille au soir des jours de passage, la collecte commençant dans la nuit. Merci de séparer les encombrants et les DEEE (déchets électriques). Aucun rattrapage ne sera effectué.

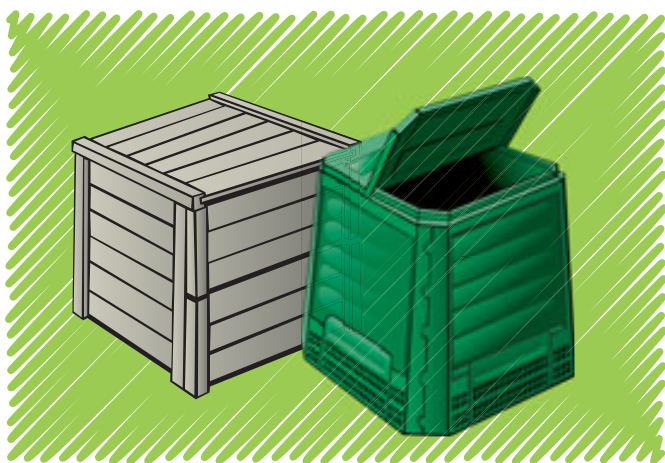


Communauté de Communes de Bar-le-Duc

BAR-LE-DUC • BEHONNE • BEUREY-SUR-SAULX • CHARDOGNE • COMBLES-EN-BARROIS • FAINS-VEEL • LONGEVILLE-EN-BARROIS • NAIVES-ROSIERES • RESSON • ROBERT-ESPAGNE • RUMONT • SAVONNIERES-DEVANT-BAR • TREMONT-SUR-SAULX • VAL D'ORNAIN • VAVINCOURT •

RECYCLAGE
ADELPHÉ
La bonne réponse





Les composteurs

C'est reparti pour une nouvelle opération

Toutes les personnes qui n'ont pas pu obtenir un composteur vont pouvoir le faire ces jours-ci dans la limite du stock disponible.

Dès que vous recevrez un bon de réservation dans votre boîte aux lettres, vous pourrez le renvoyer complété au service propreté qui vous contactera par la suite pour la remise du matériel.

Attention : il ne faut pas oublier de renvoyer votre bon avant le 29 juin 2007 dernier délai, les commandes passées au-delà ne seront pas prises en compte. Si vous n'avez pas reçu de bon de commande, n'hésitez pas à le réclamer auprès du service. Et surtout n'envoyez pas de règlement, vous payerez lors du retrait du composteur.

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Maison du Tri, 10 rue Lapique à Bar-le-Duc du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 au 0825 877 055.



Les métaux dans le sac jaune

Le fer et l'aluminium sont 100 % recyclables et à l'infini. Les emballages métalliques que l'on peut récupérer sont les boîtes de conserve, les canettes de boissons, les bombes aérosols, les bidons et boîtes métalliques ou encore les barquettes. Il faut simplement mettre tous ces emballages dans le sac ou la poubelle jaune sans les laver, en veillant toutefois qu'ils soient bien vidés.

Une fois acheminés vers le centre de tri, l'acier et l'aluminium vont être séparés grâce à un aimant situé au début de la chaîne de tri : l'acier est alors envoyé directement vers une presse à balle tandis que l'aluminium sera trié manuellement.

• L'ACIER

Les balles d'acier sont acheminées vers une aciérie. L'acier est fondu dans un four puis moulé. On obtient ainsi différents objets tels que des outils, des boulons, des tire-bouchons... On peut même fabriquer la carrosserie complète d'une voiture avec 19 000 boîtes de conserve.

• L'ALUMINIUM

L'aluminium récupéré manuellement est lui aussi pressé en balles. Celles-ci sont alors dirigées vers une société spécialisée qui produit des alliages de deuxième fusion.

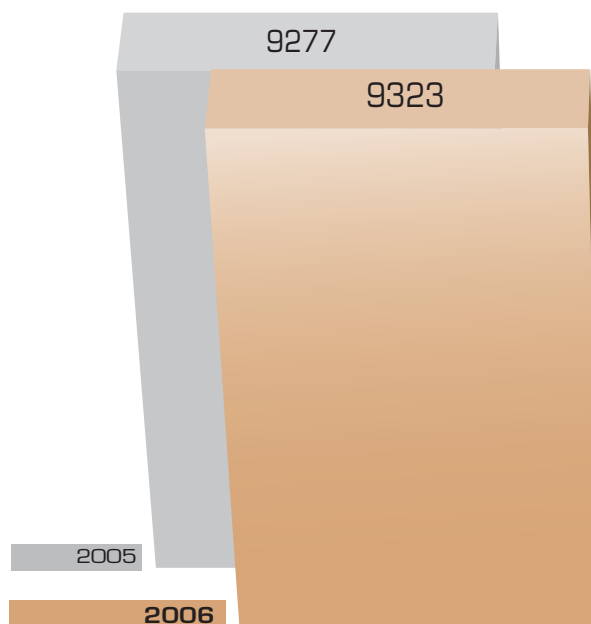
L'aluminium une fois recyclé revient sous la forme de carters de voiture, de fers à repasser, de trottinettes...

BILAN 2006

La collecte, un geste aujourd'hui banal de notre quotidien, a été mise en place par les pouvoirs publics pour freiner le gaspillage économique et écologique de notre société de consommation. Dans cette logique, la Communauté de Communes accroît depuis 2003 ses actions de sensibilisation au recyclage des emballages. Le bilan annuel donne l'occasion de revenir sur les actions passées.

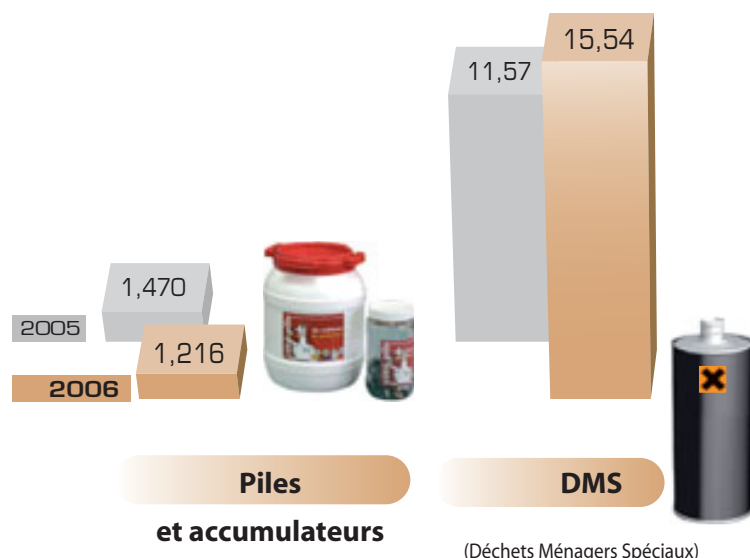
Les chiffres sont exprimés en tonnes

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES



Evolution + 0,5 %

QUELQUES CHIFFRES SUPPLEMENTAIRES

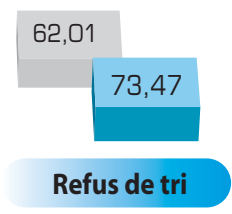
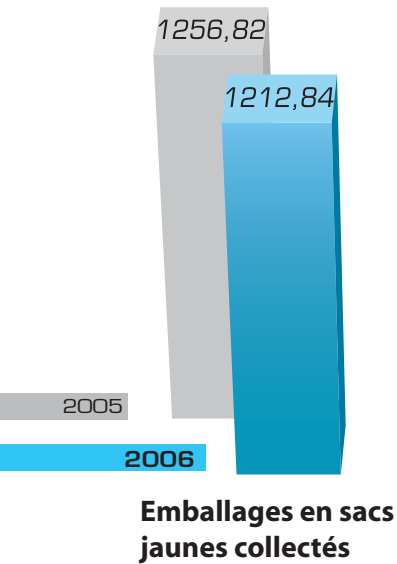


Evolution - 17,28 %

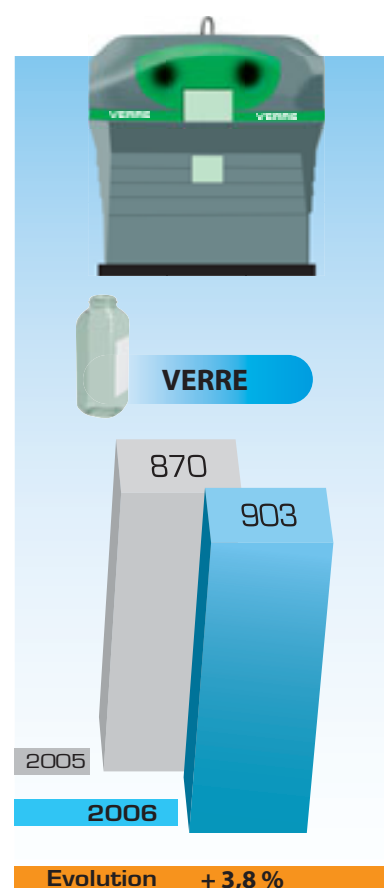
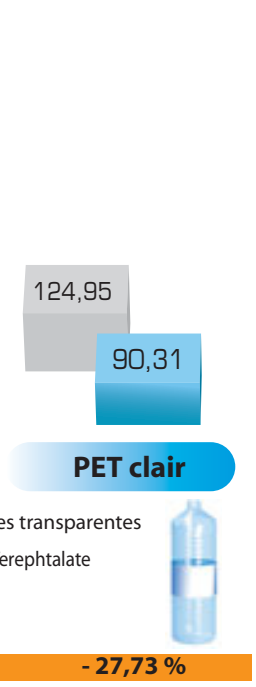
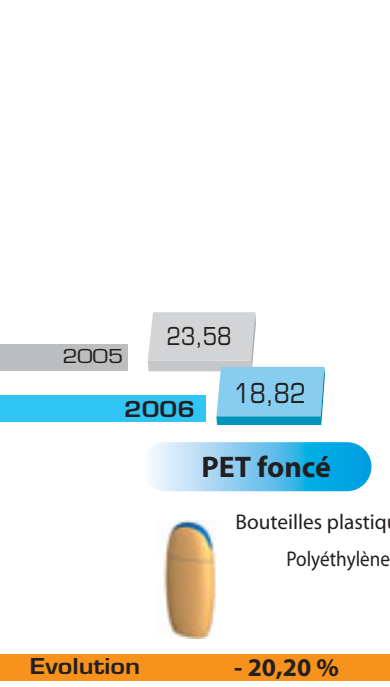
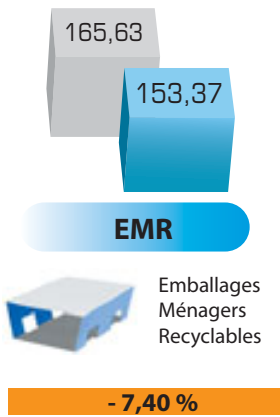
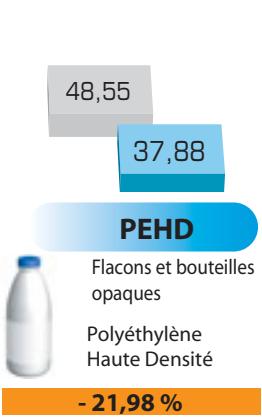
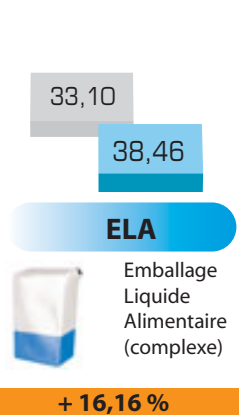
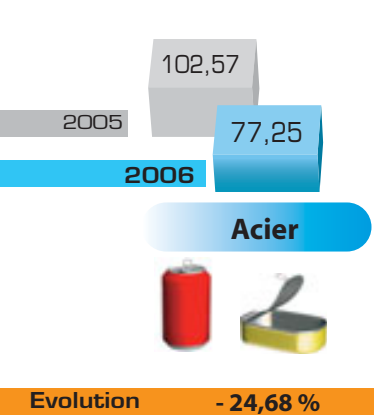
+ 34,31 %

(Déchets Ménagers Spéciaux)

BILAN DES EMBALLAGES RECYCLÉS

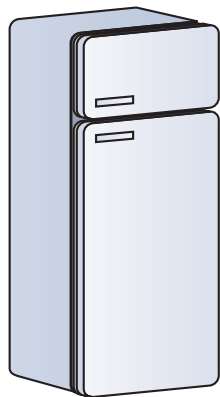


Evolution - 10,59 % + 18,48 %



Grâce à ses quantités de déchets triés et à la qualité de son tri, la communauté de commune de Bar le Duc fait figure d'exemple au niveau national. Ne nous reposons pas sur nos lauriers et poursuivons nos efforts afin d'être encore meilleurs.

Un nouveau service à la codecom : le ramassage des DEEE



Réduire, trier et recycler nos déchets, en croissance constante, est devenu l'une des priorités de l'Union Européenne en matière d'environnement.

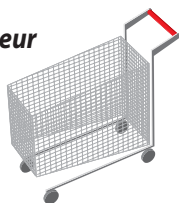
Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) ont ainsi fait l'objet d'une directive européenne, transposée en droit français par le décret du 20 juillet 2005. Cette directive fixe pour chaque Etat des objectifs mesurables en terme de collecte et de taux de valorisation : 4 kg de DEEE par habitant et par an doivent désormais être collectés. En France, la quantité issue des ménages est estimée à environ 16 kg/an/habitant. Seuls 2 kg font aujourd'hui l'objet d'une collecte sélective. Il s'agit donc de doubler très rapidement les quantités collectées.

Pour la première fois en juin 2007, la Communauté de communes de Bar-le-Duc met en place un nouveau service afin d'être en conformité avec la nouvelle loi relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Au prochain ramassage des déchets encombrants, on ramassera d'un côté les gros objets comme d'habitude et de l'autre les déchets électriques ou électroniques.

Le schéma global

Après 2011 (2013 pour les gros appareils), l'éco-participation sera intégrée dans le prix du produit.

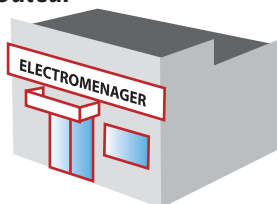
Consommateur



Paye éco-participation

L'Eco-participation sur tous les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques (sur secteur, ou avec piles ou batterie) ou des champs électromagnétiques.

Distributeur



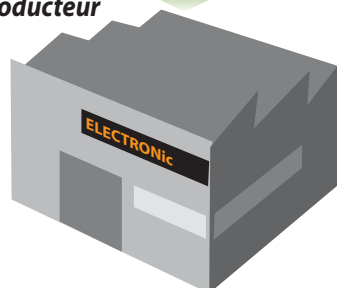
Reverse

Leurs obligations :
Repandre un produit usagé contre l'achat d'un produit neuf équivalent ("**Un pour Un**").

Informer le consommateur sur la filière DEEE.

Afficher et facturer une "Éco-participation", correspondant au coût du recyclage du produit.

Producteur



Reverse

Leurs obligations :
Prendre en charge la fin de vie des équipements électriques et électroniques proportionnellement à leur part de marché.

Renforcer l'éco-conception des nouveaux produits.

Marquer les nouveaux produits, du pictogramme poubelle barrée.

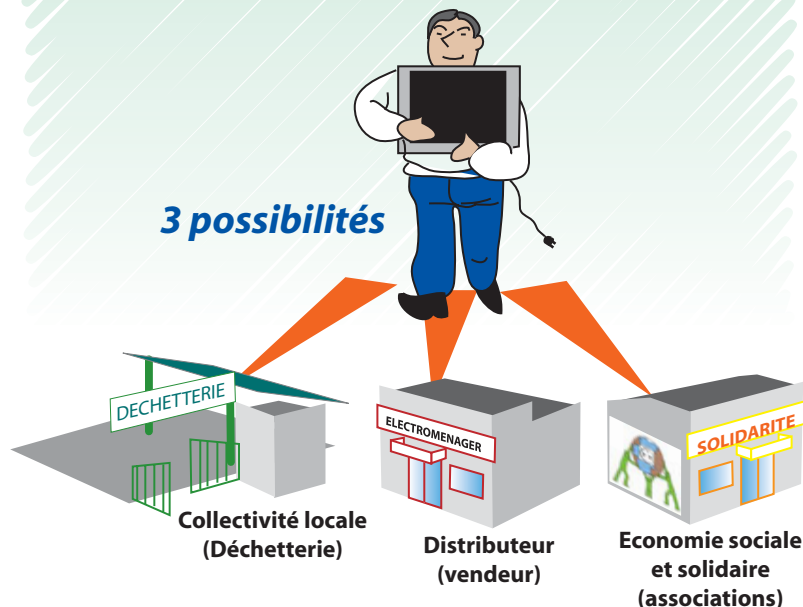


Les consommateurs-habitants ont le choix :

Ces produits sont classés en catégories :

- > **les gros appareils ménagers** : réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières électriques, machines à laver, sèche-linge...
- > **les petits appareils ménagers** : cafetières, aspirateurs, machines à coudre, grille-pain, fers à repasser, sèche-cheveux
- > les équipements informatiques et de télécommunications : ordinateurs, imprimantes, fax,...
- > **le matériel grand public** : chaînes hi-fi, postes de radio, téléviseurs, caméscopes, magnétoscopes...
- > **le matériel d'éclairage** : lampes à économie d'énergie, tubes
- > **les outils électriques et électroniques** (à l'exception de gros outils industriels fixes) : perceuses, scies, outils de jardinage
- > **les jouets, les équipements de loisirs et de sport** : consoles de jeux, jouets téléguidés...
- > **les dispositifs médicaux** (à l'exception de tous les produits implantés et infectés) : tensiomètres, pèse-personnes électroniques, thermomètres...

3 possibilités



Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec la Maison du Tri, 10 rue Lapique à Bar-le-Duc du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30 au 0825 877 055.

Directeur de la publication : Bertrand PANCHER
Co-Directeur : Michel DIDELOT
Rédaction : Sevim TURAN
Crédit Photos : Adelphe
Imprimé à 14 000 ex sur papier recyclé
ISSN en cours
Impression : Imprimerie du Barrois
Conception : EL ZOCALO